

Paris, le 13 septembre 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Semaine de lutte contre la dénutrition du 12 au 19 novembre 2024 : le diététicien nutritionniste au cœur de la prévention

La dénutrition est une maladie insuffisamment connue et sous-diagnostiquée aujourd'hui. Elle touche au moins 2 millions de personnes en France ; 270 000 résidents en EHPAD et 400 000 personnes âgées à domicile sont affectées ainsi que 20 à 40% des personnes adultes hospitalisées et 10% des enfants hospitalisés\*.

La dénutrition provoque des infections opportunistes dues à une fragilisation du système immunitaire, elle est une cause de dépression, et surtout, elle génère une fonte de la masse musculaire qui majore des risques de chutes et altère les fonctions physiologiques essentielles à la vie jusqu'à provoquer la mort lorsque la perte de masse protéique excède 50%. **Un enjeu de santé publique est donc celui de dépister et traiter à temps** et de façon adaptée les personnes touchées ou à risque de l'être. Or, les dépistages sont peu réalisés par méconnaissance de la maladie de la part des acteurs médico-sociaux mais aussi des patients eux-mêmes et de leurs proches. **Les diététiciens nutritionnistes, experts formés au dépistage précoce et à la prise en soin nutritionnelle de la dénutrition, sont les acteurs essentiels pour prévenir cette maladie.**

Le diététicien nutritionniste s'inscrit dans le parcours de soins du patient dénutri ou à risque de dénutrition, en complémentarité avec d'autres professionnels de santé. Il permet une adaptation au quotidien de l'alimentation pour répondre aux besoins nutritionnels très spécifiques en lien avec la dénutrition et différentes pathologies associées. Il s'assure des capacités du patient à mettre en œuvre les recommandations dans son quotidien tout en maintenant le plaisir de manger.

Il agit à la fois :

- en restauration collective pour assurer une offre alimentaire qualitative et suffisante
- dans des projets de prévention au sein de Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), de Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et d'associations,
- dans les cursus de formation continue des professionnels du secteur médico-social
- dans des protocoles de coopération avec des médecins (permettant aux diététiciens nutritionnistes de prescrire des traitements et examens médicaux)
- en intégrant des parcours de soins ville-hôpital permettant la continuité des soins (comme le réseau ONCODIET)
- au cœur du dispositif ICOPE, programme de soins intégrés pour les seniors recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour le maintien des capacités et la prévention de la dépendance chez les personnes âgées

35 allée Vivaldi 75012 Paris  
Tél 01.40.02.03.02 - Fax 09.70.61.15.93  
www.afdn.org - afdn@afdn.org

L'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes participe à la rédaction des recommandations de la Haute Autorité de Santé pour la prise en soins des patients dénutris. Ces textes mentionnent qu'« **il est recommandé que l'appétit et la consommation alimentaire soient estimés et calculés par un diététicien nutritionniste** ». Ce dernier est ainsi en mesure d'établir un diagnostic diététique et de fixer des objectifs nutritionnels réalistes, discutés avec le médecin et partagés avec le patient. Les stratégies de soins sont diverses et peuvent se conjuguer selon la sévérité de la dénutrition :

- des conseils visant à optimiser les apports alimentaires en protéines et en calories,
- la prescription de compléments nutritionnels oraux hypercalorique et hyperprotéinés (remboursés par l'Assurance Maladie seulement avec une ordonnance médicale)
- la mise en œuvre d'une nutrition artificielle par sonde (en utilisant le tube digestif) ou par voie parentérale (circulation veineuse systémique).

Au-delà des effets dramatiques sur le pronostic des patients, la prise en charge de la dénutrition génère des surcoûts pour le système de santé par l'augmentation de soins médicaux, la multiplication de prescriptions médicamenteuses et la durée des traitements, ainsi qu'un allongement de la période d'hospitalisation.

Compte-tenu de ces constats, l'AFDN avise les autorités sur la nécessité :

- d'améliorer l'accès aux consultations diététiques pour augmenter les chances d'accéder à des soins préventifs et/ou curatifs dont le patient a besoin.
- de permettre aux diététiciens de prescrire les compléments nutritionnels oraux et d'intégrer les protocoles et forfaits de soins assurant notamment la mise en œuvre d'une nutrition artificielle. Ces prescriptions participent à l'amélioration de la prise en soins des patients et renforcent la qualité et l'efficacité des soins dispensés.

**Le diététicien nutritionniste, professionnel de santé reconnu au Code de la Santé Publique, est l'acteur incontournable et indispensable pour prévenir et prendre en soins cette maladie qu'est la dénutrition.**

L'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes, première organisation professionnelle, joue un rôle essentiel dans la reconnaissance des diététiciens nutritionnistes en tant que **professionnels de santé** et contribue au développement de la profession dans le système de soins français.

L'AFDN participe activement à la **formation continue des diététiciens**, notamment sur la prise en charge diététique de la dénutrition. Elle est l'interlocuteur reconnu par les tutelles et sociétés savantes, comme la Haute Autorité de Santé qui la consulte pour élaborer des recommandations de bonnes pratiques et des référentiels d'activités et de compétences.

Site de l'AFDN : <https://www.afdn.org/>

**\* Références :**

- **Collectif de lutte contre la dénutrition** : <https://www.luttecontreladenutrition.fr/la-denutrition-en-chiffres/>
- **Recommandations de la Haute Autorité de Santé** : *Diagnostic de la dénutrition chez la personne de 70 ans et plus – novembre 2021* : [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2021-11/reco368\\_recommandations\\_denutrition\\_pa\\_cd\\_20211110\\_v1.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2021-11/reco368_recommandations_denutrition_pa_cd_20211110_v1.pdf)
- **Programme ICOPE - ARS** : <https://www.icope-occitanie.ars.sante.fr/icope-un-programme-pour-prevenir-la-dependance-1?parent=15395>

Contact presse AFDN : Isabelle Callède • 06 03 02 51 45 • [i.callede@becomagence.com](mailto:i.callede@becomagence.com)

35 allée Vivaldi 75012 Paris  
Tél 01.40.02.03.02 - Fax 09.70.61.15.93  
[www.afdn.org](http://www.afdn.org) - [afdn@afdn.org](mailto:afdn@afdn.org)